Revue de presse

Panorama de la Police Municipale

Avril 2025

AFP Fil Général

mercredi 23 avril 2025 - 19:07
424 mots - ⏱ 2 min

Polices municipales: des effectifs en hausse constante dans les villes moyennes

Paris, 23 avr 2025 (AFP) - Les villes moyennes n'ont cessé

2020 et arment davantage leurs agents, selon le 7e panorama publié mercredi par l'association Villes de France, qui regroupe les villes de 10.000 à 100.000 habitants.

Ces villes comptent en moyenne six policiers municipaux pour 10.000 habitants en 2025, contre 4,9 en 2020, selon l'étude réalisée sur 55 d'entre elles.

Cette augmentation traduit "la volonté politique des élus locaux de répondre aux préoccupations sécuritaires croissantes de leurs administrés", relève l'association dans un communiqué.

Malgré cette évolution, les maires peinent toutefois à pourvoir les postes ouverts.

Le budget moyen de fonctionnement s'élève à 1,35 million d'euros par an, et la moyenne annuelle des investissements de vidéo-surveillance atteint 203.000 euros, un chiffre relativement stable.

"La vidéo-protection est désormais présente dans plus de 95% des villes enquêtées, avec une moyenne de 126 caméras par commune" contre 66 en 2020, relève l'étude, mais le nombre de caméras est "peu corrélé" au nombre d'habitants.

"Si son efficacité fait encore débat, son déploiement massif illustre la volonté des élus de disposer d'outils de surveillance et de prévention étendus", commente Gil Avérous, président de Villes de France et maire DVD de Châteauroux.

Les policiers sont par ailleurs de plus en plus équipés d'armes létales, 93% des élus des villes moyennes dotant leurs agents d'armes à feu contre 58% des communes au niveau national.

"Cette mutation, accélérée par le contexte sécuritaire (...), rapproche l'équipement des polices municipales de celui de la police nationale ou de la gendarmerie, avec l'adoption de pistolets semi-automatiques, gilets pare-balles, caméras piétons et dispositifs de géolocalisation", souligne le communiqué.

"D'une police de proximité, on évolue vers une police d'intervention, capable de faire face à des situations potentiellement dangereuses", observe Gil Avérous, qui appelle à "rester vigilant" sur les conditions du déploiement de ces polices.

Selon Villes de France, la montée en puissance des polices municipales soulève en effet des interrogations "en terme d'articulation avec l'action des forces nationales", de "niveau de formation des agents" et de "risques d'inégalités territoriales en matière de sécurité".

Les policiers municipaux participent aussi à de plus en plus d'activités de police administrative relevant de l'Etat, comme l'encadrement de manifestations, et se retrouvent "fréquemment en situation de +primo-intervenants+".

Un "Beauvau des polices municipales", lancé il y a un an par l'ex-ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin pour repenser et élargir les prérogatives de ces policiers, doit aboutir à un projet de loi au Parlement d'ici juin.

Tous droits réservés © 2025 AFP
f475b54e0aca6a0a357706852007a10a04aA9fE6e471708aeda66aa

A quoi ressemblent les polices municipales des villes moyennes ?

Police municipale

Alors que le Beauvau des polices municipales a pris fin le 10 mars et que le gouvernement entend élargir les compétences de la 3ème force de sécurité du pays, l'association Villes de France publie les résultats de sa 7ème enquête « Panorama de la police municipale » qui confirme deux tendances fortes : la généralisation de l'armement et le déploiement de la vidéosurveillance.

Les polices municipales ne cessent de monter en puissance. Plus de 4600 communes emploient aujourd'hui 28 000 policiers munici- paux, soit deux fois plus qu'en 2002, selon les derniers chiffres du ministère de l'Intérieur révélés récemment par La Gazette.

A l'heure où le gouvernement entend présenter « avant l'été » un texte au Parlement pour revoir le cadre d'exercice de ces agents, l'association Villes de France publie son 7ème « Panorama de la police municipale ». L'étude menée auprès de 55 communes de 15 000 à 150 000 habitants dresse le portrait de po- lices municipales de plus en plus armées et ayant très largement recours à la vidéosurveillance.

Téléchargez le Panorama des polices municipales des Villes de France

Des effectifs renforcés avec 6 policiers municipaux pour 10 000 habitants

Plus que jamais, les maires entendent répondre aux préoccupations de leurs administrés en matière de sécurité. Les 55 villes enquêtées disposent toutes d'une police municipale. Elles comptent 20,6 agents en moyenne en 2025 (contre un peu plus de 17 en 2020), soit près de 6 agents de police municipale pour 10 000 habitants, un ratio en augmentation par rapport aux précédentes enquêtes (4,9 en 2020 et 4,5 en 2018).

Année après année, les maires mettent la main à la poche pour in- vestir en moyens humains et matériels : le budget global de fonc- tionnement (charges de personnel incluses) d'une police municipale dans une Ville de France se situe en moyenne à 1,35 millions d'euros.

Le coût des polices municipales estimé à 2,2 milliards d'euros

Des armements dignes de ceux des policiers et gendarmes

Ce n'est plus une tendance, mais un changement de paradigme :

93 % des villes interrogées sont aujourd'hui équipées d'armes létales (contre 60 % au niveau national). « Cela marque un changement profond dans la conception de ces forces , constate Gil Avérous, Président de Villes de France et maire de Châteauroux. D'une police de proximité, on évolue vers une police d'intervention, capable de faire face à des situations potentiellement dangereuses ».

La panoplie des policiers municipaux ne cesse de s'enrichir et se rapproche de celle des policiers ou gendarmes nationaux. « Les policiers municipaux armés disposent de plus en plus souvent de pistolets semi-automatique chambrés en 9mm (calibre identique à celui utilisé par les forces de l'ordre) de type AKP30, Sig-Sauer, Glock 17 ou Berreta , détaille Villes de France.

Dans le reste des villes avec des policiers municipaux armés, ceux-ci disposent de revolvers chambrés en 9 mm (type Manhurin), calibre 38 Spécial ou de revolvers de calibre 7.65 mm . »

Les agents disposent par ailleurs de plus en plus souvent de gilets pare-balles et d'armes non-létales comme les matraques télescopiques, les pis- tolets à impulsion électrique (PIE) et les lanceurs de balle (LDB).

Plus des trois quarts des villes moyennes mettent aussi en oeuvre l'enregistrement des interventions en caméra-piéton afin de prévenir les conflits. La moitié des communes de Villes de France ont par ailleurs déployé la géolocalisation de leurs agents pour renforcer leur sécurité.

L'armement apparaît sans conteste comme un des enjeux majeurs. «

Cette évolution pose la question de la formation de nos agents et de la délimitation de leurs prérogatives par rapport aux forces de l'ordre : c'est tout l'enjeu du Beauvau des Polices Municipales qui a été dernièrement relancé », commente Gil Avérous.

Beauvau des polices municipales : les attentes des chefs de service et des directeurs

Des caméras de vidéoprotection déployées sur tout le territoire

Il est loin le temps où l'installation de caméras de vidéosurveillance faisait débat. Dans un peu plus de 95% des cas, les Villes de France disposent d'un dispositif de vidéoprotection. Seules trois villes de France ne disposaient d'aucun dispositif lors de la réalisation de l'enquête (Saint-Lô, Saumur et Saint-Martin aux Antilles).

Là encore, les villes investissent en masse.

Le nombre de caméras est de 126 caméras dans une ville type de 36 500 habitants , contre 111 dans le Panorama 2023 et 66 dans le panorama de 2020. A un an des élections municipales, les projets d'extension se multiplient, avec en moyenne une vingtaine de caméras supplémen- taires prévues.

« La vidéo-protection reste en majorité orientée sur la protection des biens et des personnes et l'aide à la résolution des crimes et délits (simple rôle d'enregistrement), davantage qu'elle ne sert à gérer la circulation, ou à une prévention situationnelle », souligne l'étude de Villes de France. Quelques villes, comme Antibes-Juan-les-Pins, Arras, Belfort, Béziers, Bourges, Chelles, Melun, Roanne, Les Sables-d'Olonne et Sète, utilisent la vidéo-protection de façon « pro-active » avec un centre de supervision urbain qui peut assurer un suivi en continu 24h/24 et, si la situation le né- cessite, faire intervenir un équipage de policiers municipaux.

Cet essor des polices municipales ne manque de soulever un certain nombre d'interrogations. « Quelle articulation avec les forces nationales ? Comment garantir un niveau de formation adéquat ? N'y a-t-il pas un risque de créer des inégalités territoriales en matière de sécurité ? », s'interroge Gil Averous, qui alerte : « Si le renforcement de nos Polices Municipales répond à une de- mande sociale forte, il convient de rester vigilant sur les conditions de leur déploiement, sur la préservation d'un équilibre entre sécurité, libre administration locale, et libertés individuelles. Le débat sur le rôle et les moyens des Polices Municipales est loin d'être clos ».

Pour aller plus loin

Sécurité : ce que les élus de France urbaine attendent du gouvernement
Policiers municipaux : le nouveau paysage des formations
Le classement des 100 premières polices municipales de France

Des villes globalement favorables à l'évolution des missions des polices municipales

Alors que le Beauvau des polices municipales a pris fin le 10 mars et que le gouvernement envisage d'élargir les compétences des policiers municipaux voire de leur octroyer des pouvoirs de police judiciaire, Villes de France a interrogé ses adhérents sur les évolutions qu'elles souhaitent à court terme.

Police de proximité : La proximité demeure pour les élus la mission principale d'une police de proximité. Les élus défendent la doctrine d'une police qui va au contact de la population, qui est un relais d'information du maire.

Petite délinquance : Les maires veulent pouvoir agir sur la petite délinquance dont leur parlent tous les jours leurs administrés. Quatre villes sur cinq aimeraient ainsi disposer de davantage de moyens judiciaires en la matière.

Neuf répondants sur dix sont favorables à la possibilité d'établir des amendes forfaitaires délictuelles (AFD).

Deux tiers sont favorables – sous réserve d'une formation ad hoc - à la création d'un statut spécifique d'OPJ pour les directeurs et responsables de service et d'APJ pour les policiers municipaux.

86% des répondants souhaitent pouvoir renforcer le respect de la réglementation dans d'autres domaines comme l'environnement, les transports, l'encadrement de festivités.

Enfin, plus des deux tiers des villes (71%) voudraient que les polices municipales puissent davantage agir, en complémentarité avec la police nationale, en matière de tranquillité et de maintien de l'ordre public, notamment en cas d'émeutes ou de rodéos urbains.

Accès aux fichiers : La plupart des polices municipales souhaitent avoir un accès au Fichier des personnes recherchées (FPR), au Fichier des objets et véhicules volés (FOVeS), au Fichier des signalements des atteintes sexuelles et de violences (FIJ), au Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT), au Fichier des antécédents judiciaires (TAJ).

« Au-delà des problématiques d'habilitation pour la consultation de ces données, s'ajoute finalement la nécessité de pouvoir contrôler l'identité les éventuels contrevenants, procédure qui n'est pas juridiquement possible, et qui reste soumise à l'intervention d'un Officier de Police Judicaire », rappellent les auteurs du Panorama.

Interopérabilité des moyens de communication : Les polices municipales veulent davantage échanger avec leurs homologues nationaux. Neuf villes sur dix sont ainsi favorables à la systématisation de l'interopérabilité des moyens de communication avec la Police ou la Gendarmerie, notamment lors d'évènements sur la voie publique ou en cas d'émeutes urbaines.

Enfin, dans l'hypothèse où les Polices municipales verraient leurs prérogatives étendues, deux tiers des répondants estiment que doivent être mutualisés avec les forces de l'ordre des outils numériques de type main-courante, traitement des infractions, gestion des évènements.

La sécurité locale en cartes et en chiffres

Combien la France compte-t-elle de policiers municipaux ? Et de garde-champêtres ? Et d'agents de surveillance de la voie publique ? En constante hausse, ces chiffres sur la filière Sécurité locale font l'objet d'une communication discrétionnaire. Par ailleurs, ils varient selon qu'ils émanent du ministère de l'Intérieur, des préfectures, du CNFPT ou des mairies. A quelles brigades appartiennent-ils ? Dans quelles zones exercent-ils le plus souvent ? Com- bien sont-ils armés ? Quelle est la ville disposant du plus grand nombre de PM ? A travers ces différents articles, cartes et classe- ments (valables à leur date de publication), le Club Prévention-Sécurité offre un tableau complet de la sécurité publique au niveau local.

par Nathalie Perrier

LA CROIX
mercredi 23 avril 2025 - 18:30 Europe/Paris
740 mots - ⏱ 3 min

SOCIÉTÉ

: LA-CROIX.COM

Polices municipales : des effectifs et un armement en hausse

Analyse Valentin Baudin Publié le 23 avril 2025 à 18h30 Article réservé à nos abonnés. Mercredi 23 avril, l'Association des Villes de

Parmi les villes interrogées, les effectifs sont en progression constante, avec 6 agents pour 10 000 habitants, contre 4,9 en 2020. ROMAIN GAUTIER / Hans Lucas / AFP

France a présenté le septième volet de son « panorama des polices municipales ». Alors que le gouvernement souhaite réformer les compétences de ces agents, les effectifs continuent de grimper et 93 % des communes interrogées les ont équipés d'armes létales. Dans les villes moyennes, il n'est plus rare de croiser des policiers municipaux avec un pistolet semi-automatique pendu à la ceinture. Dans un contexte de « préoccupations sécuritaires croissantes » des habitants, les édiles arment largement leurs agents municipaux, dont les missions évoluent. C'est le constat dressé par l'association des Villes de France – qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants – dans son « panorama des polices municipales » publié ce mercredi 23 avril et réalisé auprès de 55 communes adhérentes.

Ainsi, 93 % d'entre elles dotent leurs agents d'armes létales, contre 58 % des communes à l'échelle nationale selon les données du ministère de l'intérieur de décembre 2021. « Un chiffre colossal, relève Frédérique Macarez, vice-présidente de Villes de France et maire de Saint-Quentin (Aisne). Les débats sur l'armement des po- lices, qui existaient suivant les partis politiques, ont été balayés. »

Six agents pour 10 000 habitants

Les villes moyennes poursuivent aussi la généralisation de la vidéo-protection dans leurs rues : 95 % de celles interrogées disposent d'un dispositif de surveillance, composé en moyenne de 126 caméras. Une mise en place « incontournable » qui répond à une « très forte demande de la population », assure Frédérique Macarez.

Parmi les villes interrogées, les effectifs sont en progression constante, avec 6 agents pour 10 000 habitants, contre 4,9 en 2020. Cette hausse s'est accélérée ces cinq dernières années et s'inscrit dans une tendance nationale, le nombre d'agents ayant doublé depuis 2002 sur l'ensemble de la France.

À lire aussi Pourquoi la police et la gendarmerie enregistrent des records de démissions « La sécurité publique est prise en charge par les communes », complète Luc Carvounas, maire d'Alfortville (Val-de-Marne). Si bien que les prérogatives de ces policiers, inchangées depuis plus de vingt-cinq ans, devraient être réformées par le « Beauvau des polices municipales », initié par le ministère de l'intérieur, qui réunit élus et syndicats. Il doit aboutir à un projet de loi au Parlement « d'ici au mois de juin », selon le gouvernement.

Extension des pouvoirs judiciaires

Les premières réunions se sont achevées au Havre (Seine-Maritime) le 10 mars dernier. Parmi les pistes évoquées : la possibilité de relever l'identité d'un suspect, de fouiller les coffres de véhi- cules, d'accéder à davantage de fichiers nationaux. « D'une police de prévention, on passe de plus en plus à une police d'intervention », constate Gil Avérous, maire de Châteauroux (Indre) et président des Villes de France.

À lire aussi Police : une baisse de l'usage des armes en 2023 délicate à interpréter1 Des points de tensions sont apparus, notamment sur l'extension de certaines compétences de police judiciaire aux policiers municipaux. Dans l'enquête réalisée par Villes de France, quatre répondants sur cinq y sont favorables, dans l'idée de maintenir le respect de la réglementation pour la petite délinquance.

Il est aussi envisagé d'habiliter les directeurs ou chefs de police municipale en tant qu'officiers de police judiciaire. Leurs agents se- raient alors sous le contrôle d'une autorité judiciaire et non plus sous celle, exclusive, du maire. Les policiers municipaux – souvent les premiers arrivants sur le terrain – pourraient constater une série de délits et d'infractions, actuellement exclues de leurs missions.

« Ne pas remplacer la police nationale »

Face à ce « changement de paradigme », certaines lignes rouges ne doivent pas être franchies. « La police municipale ne doit pas remplacer la police nationale », s'inquiète Gil Avérous. En effet, 71 % des villes interrogées souhaitent que les agents municipaux agissent « en complémentarité de la police d'État. » À lire aussi Police municipale : des prérogatives en débat1 Ainsi, l'objectif est d'assurer un « continuum de sécurité » entre les 28 000 policiers municipaux répartis dans 4 500 communes de France, selon les derniers chiffres du ministère de l'intérieur, et les forces de l'ordre. Les associations et représentants des édiles, inquiets des risques de dérive, sont invités par François-Noël Buffet, ministre auprès du ministère de l'intérieur, à discuter de l'avenir du « Beauvau des polices municipales » le 13 mai.

LCI - L'édito politique - 24 avril 2025 - 06:20

marteau élucidation décaler chartier conjugal dissuader marjorie armer cambriolage panorama rivaliser sanders legay bernie shell doter charpentier stature gaucho dit-on

Bulletin Quotidien

N° 13060
jeudi 24 avril 2025
Page 12
430 mots - ⏱ 2 min

Polices municipales : des effectifs en hausse constante dans les villes moyennes

Polices municipales : des effectifs en hausse constante dans les villes moyennes Les villes moyennes n'ont ces- sé d'augmenter leurs effectifs de policiers municipaux depuis 2020 et arment davantage leurs agents, selon le 7ème panorama publié hier par l'association Villes de France, que préside M. Gil AVEROUS, maire (LR) de Châteauroux, président de la communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole, conseiller départemental de l'Indre, ancien ministre, et dont le président délégué est M. Jean-François DEBAT, conseiller d'Etat, maire (PS) de Bourg-en-Bresse, président de la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Ces villes comptent en moyenne six policiers munici- paux pour 10 000 habitants en 2025, contre 4,9 en 2020, se- lon l'étude réalisée sur 55 d'entre elles. Cette augmenta- tion traduit "la volonté poli- tique des élus locaux de ré- pondre aux préoccupations sé- curitaires croissantes de leurs administrés", relève l'association. Malgré cette évolution, les maires peinent toutefois à pourvoir les postes ouverts. Le budget moyen de fonction- nement s'élève à 1,35 million d'euros par an, et la moyenne annuelle des investissements de vidéo- surveillance atteint 203 000 euros, un chiffre relativement stable. "La vidéo- pro- tection est désormais présente dans plus de 95 % des villes enquêtées, avec une moyenne de 126 caméras par commune" contre 66 en 2020, relève l'étude, mais le nombre de ca- méras est "peu corrélé" au nombre d'habitants. "Si son efficacité fait encore débat, son déploiement massif illustre la volonté des élus de disposer d'outils de veillance et de prévention éten- dus", a indiqué M. Gil AVE- ROUS. Les policiers sont par ailleurs de plus en plus équipés d'armes létales, 93 % des élus des villes moyennes dotant leurs agents d'armes à feu contre 58 % des communes au niveau national. "Cette mutation, accélérée par le contexte sécuritaire (...), rapproche l'équipement des polices municipales de celui de la police nationale ou de la gendarmerie, avec l'adoption de pistolets semi-automa- tiques, gilets pare-balles, ca- méras piétons et dispositifs de géolocalisation", souligne le rapport. Selon Villes de France, la mon- tée en puissance des polices municipales soulève en effet des interrogations "en termes d'articulation avec l'action des forces nationales", de "niveau de formation des agents" et de "risques d'inégalités territo- riales en matière de sécurité". Les policiers municipaux participent aussi à de plus en plus d'activités de police administrative relevant de l'Etat, comme l'encadrement de manifestations, et se retrouvent "fréquemment en situation de +primo-intervenants+". Un "Beauvau des polices municipales", lancé il y a un an par M. Gérald Darmanin, alors ministre de l'Intérieur, pour repenser et élargir les prérogatives de ces policiers, doit aboutir à un projet de loi au Parlement d'ici juin.

■

MairesdeFrance

L'actu

23/04/2025 Sécurité - sécurité civile

Villes moyennes : de plus en plus de policiers municipaux, de plus en plus armés

La 7e édition du Panorama de la police municipale de l'association Villes de France, présenté ce 23 avril, confirme le tournant sécuritaire pris par les maires des villes moyennes (10000 à 100000 habitants).

Bénédicte Rallu

© *Adobestock*

« La demande des populations est de plus en plus forte pour que les communes s'emparent du sujet de la sécurité », assure Gil Avérous, maire de Châteauroux (36), en préambule de la présentation, le 23 avril, de la 7e édition du Panorama de la police municipale de l'association Villes de France qu'il préside. Les maires des villes moyennes que représente l'association d'élus estiment y répondre en développant leur police municipale.

L'étude, réalisée auprès de 55 villes adhérentes, montre une hausse des effectifs depuis le début de ce mandat avec une moyenne de 6 policiers municipaux pour 10 000 habitants, contre 4,9 en 2020. «C'est une augmentation de +22% sur ces cinq dernières années », met en avant Gil Avérous. «Ce sujet est devenu prioritaire pour nos populations, donc pour le mandat actuel, quel que soit le parti politique des maires, et est le résultat d'arbitrages financiers. Les choses bougent, avec de moyens importants », ajoute Frédérique Macarez, maire de Saint-Quentin (02).

La vidéoprotection a de l'avenir

Le budget moyen annuel de fonctionnement des polices municipales des 55 villes moyennes répondantes atteint 1,35 million d'euros, dont une part grandissante est désormais allouée à la vidéoprotection (203 000 euros en moyenne par an). Celle-ci se généralise puisque 95 % des villes répondantes possèdent un tel dispositif. Là aussi, il s'agirait «d'une forte demande de la population. Étonnamment, je n'ai jamais eu de réclamation sur les libertés individuelles, souligne Frédérique Macarez. On nous réclame plutôt des caméras dans chaque rue pour des questions de sécurité des personnes mais aussi des biens, contre les cambriolages ».

Ce sont les coûts qui finalement limitent davantage le déploiement car si la vidéoprotection coûte 203 000 euros par an en moyenne, «on peut doubler ce coût pour ce qui concerne le fonctionnement : travaux, agents pour la relecture des images », fait remarquer la maire de Saint-Quentin. La ville de l'Aisne possède «200 à 400 caméras pour un fonctionnement de 400000 euros ».

Selon le Panorama, une ville de cette strate en dispose en moyenne de 126. Pour l'avenir, Frédérique Macarez est «quasi sûre » que la vidéoprotection va continuer à se développer, malgré les coûts liés au renouvellement des matériels. Selon la maire de Saint-Quentin, les images servent essentiellement aux enquêtes de police nationale et aux procureurs, et pour constater les flagrants délits. En clair, les systèmes vidéos sont à la charge des communes, mais aident et servent l'État.

Équipement semblable à celui des policiers et des gendarmes

Autre constat majeur que révèle ce Panorama est la quasi-généralisation (93 % des villes répondantes) des armes létales dans l'équipement des policiers municipaux. «L'équipement est désormais très proche de celui des policiers nationaux et des gendarmes, voire quasi supérieur », constate Gil Avérous. Et plus diversifié (brigades canines dans un tiers des villes, caméras individuelles, géolocalisation, casques, gilets pare-balles…). Luc Carvounas, maire d'Alfortville (94), envisage, par exemple, de mettre en place une brigade fluviale.

Villes de France constate un basculement sur le sujet de l'armement et de l'équipement avec les attaques terroristes, lorsque des policiers municipaux ont commencés à être attaqués, et le développement de l'insécurité urbaine. À quoi s'ajoute désormais la lutte contre le narcotrafic.

L'équipement apparaît comme un levier majeur pour attirer des candidats, assure Gil Avérous, car le métier reste en tension. «20 % des communes connaissent des difficultés pour recruter. Rillieux-la-Pape (69) n'a pas ce problème car elle offre un bon équipement et a un bon régime indemnitaire ». Mais «les moyens alloués et le régime indemnitaire mettent en concurrence les communes, déplore Luc Carvounas. Seulement, il est aujourd'hui difficile de laisser des policiers municipaux sans armement lorsque l'on voit le nombre d'individus ayant des problèmes de santé mentale, la violence... »

Formation satisfaisante mais…

L'armement ne va pas toutefois sans test, ni formation. Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), établissement qui forme les policiers municipaux, a fait des efforts, notamment sur les délais. 70 % des communes interrogées se disent désormais satisfaites. «C'est 30 % qui ne

le sont quand même pas. Certaines villes souhaitent la création d'une école nationale de la police municipale, note Gil Avérous. Si le financement de cette formation n'était plus inclus dans la cotisation annuelle des collectivités, cela serait contreproductif pour le CNFPT car nous serions alors libres de choisir l'établissement de formation. »

Autres arguments contre la remise en cause de ce financement par la cotisation : «Il va y avoir une généralisation de brigades rurales et le recrutement des gardes champêtres augmente. Les questions de sécurité et de la délinquance touchent désormais toutes les communes », observe Frédérique Macarez.

Force complémentaire

L'articulation avec les forces nationales de sécurité intérieure et le rôle des policiers municipaux se posent. De plus en plus, les policiers municipaux sont «primo-intervenants » sur les événements. Or la sécurité publique relève du régalien. «Nous sommes inquiets car les polices municipales sont une force complémentaire et ne doivent pas remplacer les effectifs de forces nationales comme le préconise la Cour des comptes », prévient Gil Avérous.

« Il ne faut pas non plus déconnecter les questions de sécurité des questions de justice. Celle-ci doit avoir les moyens d'agir vite », ajoute Frédérique Macarez, qui s'étonne du recours en baisse aux travaux d'intérêt général (TIG) et aux travaux non rémunérés (TNR). «Quel gâchis, car cela a un sens ! On fait faire la réparation et on dialogue avec le jeune [pour qu'il change d'état d'esprit] », explicite-t-elle.

Villes de France rappelle que les TIG, les TNR pour les mineurs, le rappel à l'ordre, le couvre-feu pour les mineurs sont des outils «qui fonctionnent ».

Extension des pouvoirs

Dans le cadre du Beauvau des polices municipales, dont la restitution est prévue le 13 mai, l'association avance plusieurs propositions : un logiciel interconnecté avec les forces nationales, des canaux communs de radios, favoriser les mains-courantes communes (par la mutualisation des outils numériques) entre police nationale et police municipale, possibilité pour les policiers municipaux de recueillir certaines déclarations, extension des pouvoirs de police avec instauration d'une inspection générale des polices municipales, création pour les cadres d'un statut spécifique d'officier de police judiciaire, possibilité d'établir des amendes forfaitaires délictuelles (AFD), accès à certains fichiers comme celui des objets et véhicules volés. Objectif : une meilleure coordination avec les forces nationales, mais dans le cadre d'une contractualisation avec l'État.

LE COURRIER DES MAIRES et des élus locaux

jeudi 24 avril 2025 - 00:00 Europe/Paris
1320 mots - ⏱ 5 min

: HTTP://WWW.COURRIERDESMAIRES.FR

Villes de France en veut plus pour ses policiers municipaux

Tout en refusant que l'État réduise ses moyens aujourd'hui dévolus à la gendarmerie et à la police nationale, Villes de France réclame pour ses policiers municipaux des droits renforcés. Forte des résultats de son Panorama dévoilé mercredi 23 avril, l'association d'élus des villes petites et moyennes attend de la simplification et une réelle prise en compte de ses agents en tenue, pour plus d'efficacité sur le terrain, alors que les préoccupations de leurs ha- bitants demeurent élevées en la matière. Si le sujet de la sécurité paraît de plus en plus consensuel et dépassionné chez les élus, pas question de déposer les armes vis-à-vis de l'Etat, donc, appelé à renforcer ses efforts pour remettre à plat les relations entre collec- tivités et forces de sécurité nationales.

Plus de droits, mais sans avoir plus de devoirs ! À quelques semaines de la restitution du Beauvau des polices municipales, le 13 mai, censé déboucher sur un projet de loi de la sécurité du quoti- dien, l'association Villes de France constate que l'armement ou la vidéo-protection ne font - presque - plus débat au sein du bloc local. Les remontées chiffrées du terrain en attestent : 6 policiers munici- paux pour 10 000 habitants en 2025 contre 4 en 2020 pour la même strate, +22 % des effectifs en moyenne en 5 ans, les villes petites et moyennes - l'association regroupe des communes comp- tant entre 10 000 et 100 000 habitants- ont clairement revu à la hausse les budgets dédiés à la sécurité et fortement investi dans leur police municipale.
« C'est un changement de paradigme, les maires ont pris le sujet à bras-le-corps et adaptent les moyens », explique Gil Averous, maire DVD de Châteauroux (Indre, 45 000 hab.) et président de Villes de France depuis 2022. « Un arbitrage très prioritaire, face à une demande des habitants et la montée de la violence », complète Frédérique Macarez, maire LR de Saint-Quentin (Aisne, 53 000 hab.) et vice-présidente de l'association, lors de la présentation du Panorama des polices municipales de Villes de France, mercredi 23 avril.

Revirement face au retrait de l'Etat

Il est bien loin le temps où les maires demandaient à l'État de prendre ses responsabilités et de ne pas attendre que les policiers municipaux fassent ce que la police nationale n'avait pas les moyens d'accomplir. Il est bien loin le temps où Villes de France elle-même se montrait partagée, pour ne pas dire circonspecte sur cette tendance à professionnaliser toujours plus les polices munici- pales au point de favoriser un glissement de compétences ne disant pas son nom...

Aujourd’hui, tous ou presque donc réclament, au contraire, que leurs effectifs en tenue puissent agir comme leurs collègues de la Police nationale rémunérés par l’État, avec des droits et préroga- tives similaires en plusieurs points. Un revirement issu d’un constat partagé par nombre d'élus, sur le terrain, de la faiblesse des effec- tifs et des moyens de police ou gendarmerie face aux attentes gran- dissantes des citoyens. Cette prise en compte est clairement expri- mée dans le 7ème panorama enrichi de témoignages d’élus, direc- teurs de service ou de police municipale de 55 villes, que Villes de France a récemment rendu public.

93 % des polices municipales armées

La vidéoprotection ne semble plus vraiment faire office de point de clivage, classant automatiquement les élus à droite ou de gauche selon leurs positions sur ce sujet longtemps considéré comme sensible, comme ce fût le cas lors de l'apparition de cette technologie il y a environ 25 ans. « Si on écoutait la population, il faudrait une caméra dans chaque rue », assure la maire de Saint-Quentin. Une commune-type de 36 500 habitants en compte aujourd’hui 126, contre 66 en 2020, selon le panorama dressé par Villes de France. Un poids lourd dans un budget, que l’association estime à 203 000 euros annuels en moyenne pour l’investissement, auxquels il faut ajouter un coût de fonctionnement (400 000 euros à Saint-Quentin, par exemple), mais aussi prévoir le remplacement du matériel obsolète ou le renouvellement nécessité par l’évolution de la technologie...

L’armement aussi a eu tendance à perdre sa levée massive de boucliers, depuis les premières agressions de policiers municipaux. 93 % des villes de taille intermédiaire adhérentes à l’association ont armé au moins en partie leur police, contre 58 % des communes toutes tailles confondues au plan national. Gilet pare-balles, caméra piéton ou casque sont aussi de plus en plus réclamés par les pre- miers concernés, et la plupart des municipalités sortent dorénavant le chèque sans sourciller ou presque afin de les attirer. D’autant plus lorsque les communes sont confrontées à des difficultés de recrutement, en Ile-de-France et dans les grandes capitales régionales, notamment. Mais l’armement est « une charge financière importante », a insisté là encore Frédérique Macarez, en raison du matériel, du temps réservé à l’entraînement et des coûts de formation qui doivent aussi être pris en compte dans l’organisation du travail.

Villes de France dévoile sa liste de courses...

Pour Luc Carvounas, maire PS de Alfortville (Val-de-Marne, 46 000 hab.) et administrateur de Villes de France, force est donc bien de constater que la sécurité publique est aujourd’hui « portée par le bloc communal avec des moyens dédiés plus importants que ceux de la police nationale, parent pauvre de la fonction -publique. Je suis de gauche mais assume d’être un maire pro-Police, qui a armé sa police municipale, l'a équipé de caméras-piétons, a développé les

moyens de vidéoprotection, etc. J'ai même aidé l'Etat à équiper les policiers nationaux (boucliers, casques, genouillères) et rénover le commissariat (salle de musculation) », liste-t-il, de manière non-exhaustive. « Le logement, la santé, la sécurité, tous les grands enjeux régaliens sont en train de riper sur les villes de toute façon. Donc à nous d'être à la hauteur de ces nouvelles responsabilité nous incombant et soigner ces coopérations afin de fluidifier autant que possible les relations entre polices nationale et municipale. »

Dans sa ville située au sud-est de Paris, la sécurité a nécessité 4 millions d'euros d'investissement ces dernières années. Aussi, l'association réclame-t-elle, pour ses agents, des moyens accrus, au nom d'une efficacité renforcée : la création d'un logiciel commun entre les deux polices et la gendarmerie, un canal de radio dédié pour échanger, le croisement de mains courantes, la possibilité donnée aux policiers municipaux d'enregistrer les déclarations du public, d'accéder aux fichiers des personnes recherchés (FPR) ou des objets et véhicules volés (FOVeS), ou encore ceux relatifs aux signalement pour violences, aux antécédents judiciaires ou pour la prévention de la radicalisation. Pour l'heure, les polices munici- pales ont seulement un accès limité et payant au fichier national des permis de conduire (FNCP) ou au système d'immatriculation des véhicules (SIV).

Polices nationale et municipales, de l'importance que chacun demeure dans son rôle

L'association va aussi plus loin en réclamant : une inspection générale sur le même modèle que l'IGPN, la possibilité - pour les maires volontaires - d'avoir un officier de police judiciaire (OPJ) en titre et non plus seulement adjoint. Soit « avoir plus de pouvoirs mais en laissant chacun dans son rôle » résume Luc Carvounas.

Une précision que l'association juge utile pour rappeler à l'État qu'il ne doit pas se défausser sur les collectivités en réduisant ses effectifs et ses moyens, et en suggérant parallèlement au bloc com- munal d'accroître les siens. 71 % des villes souhaitent que les po- lices municipales deviennent « une composante agissant en complé- mentarité de la police d'État et qu'elles aient des missions identi- fiées pour agir dans la gestion de la tranquillité et le maintien de l'ordre public », selon Villes de France qui cite les cas d'émeutes ou de rodéos, par exemple.

Pour Gilles Averous, l'objectif est d'être « sur le terrain, pas dans un bureau » et les requêtes de Villes de France visent à simplifier les actions et à éviter, comme très souvent sur le terrain les petits arrangements entre policiers nationaux et municipaux, qui sortent de la réglementation.

Tous droits réservés Le Moniteur 2025
337765c9036add0ea5980b23c30fd1e5049Ab4E1c717K9b23332dd8

AEF INFO

La "montée en puissance" de la police municipale impose "d’étendre ses pouvoirs" (Villes de France)

Les résultats du septième "panorama de la police municipale" de Villes de France, publié mercredi 23 avril, révèle l’augmentation des effectifs d’agents mais aussi la généralisation de l’armement, présent dans 93 % des communes enquêtées. Pour Gil Avérous, président de l’association, la police municipale est "de plus en plus une police d’intervention", ce qui appelle des évolutions législatives. Alors que le gouvernement entend présenter d’ici l’été un texte élargissant les prérogatives des policiers municipaux, Villes de France propose de leur ouvrir les statuts d’OPJ et APJ.

L’association Villes de France, qui regroupe des villes ayant une population de 10 000 à 100 000 habitants, publie le 23 avril 2025 les résultats de son septième "panorama de la police municipale".

"Les maires ont pris le sujet de la sécurité à bras-le-corps", constate Gil Avérous, président de l’association et maire DVD de Châteauroux (Indre). Le panorama révèle "une progression continue des effectifs" dans les villes concernées, avec une moyenne de six policiers municipaux pour 10 000 habitants, contre 4,9 en 2020". L’enquête a été réalisée auprès de 55 villes adhérentes(1), d’une population moyenne de 36 500 habitants et comptant en moyenne 20,6 agents de police municipale.

"Ce panorama nous montre que le thème de la sécurité publique est désormais porté par le bloc communal", et ce "avec des moyens dédiés souvent bien plus importants que ceux que l’État peut offrir aux policiers nationaux", ajoute Luc Carvounas, trésorier adjoint de l’association et maire socialiste d’Alfortville (Val-de-Marne).

"Montée en gamme" de l’équipement

Le panorama révèle avant tout un "tournant décisif" concernant l’armement létal qui s’est "généralisé" chez les policiers municipaux : "93 % des villes" répondantes dotent leurs agents d’armes à feu "contre 58 % des communes au niveau national", selon Villes de France. Les agents disposent le plus souvent de pistolets semi-automatiques chambrés en 9mm, ce qui "rapproche l’équipement des polices municipales de celui de la police nationale ou de la gendarmerie".

"Sur ces dernières années, la 'panoplie' du policier municipal s’est considérablement étoffée", ajoute Villes de France. Dans 51 des 55 viles répondantes, des agents disposent d’armes non létales comme des matraques télescopiques, PIE ou LBD. Le panorama note en outre une "tendance qui peut apparaître contestable par rapport aux missions qui leur sont normalement dévolues, mais qui doit être mise en perspective avec les émeutes de l’été 2023, quelques villes précisent avoir fait l’acquisition pour leurs policiers municipaux de boucliers balistiques et de casques de maintien de l’ordre".

"Plus des trois quarts" des villes ont mis en place des caméras piétons, et "une ville sur deux" la géolocalisation pour les agents. Ces chiffres confirment, selon Villes de France, "la place prise par l’armement en général" et sa "montée en gamme". Une ville sur deux dispose par ailleurs d’une brigade cycliste, et une ville sur trois d’une brigade canine.

Généralisation de la vidéosurveillance

Cette généralisation de l’armement s’explique par "le contexte d’insécurité urbaine, ou plus anciennement d’attaques terroristes", mais aussi par "une forte demande des agents", selon Frédérique Macarez, vice-présidente de Villes de France et maire LR de Saint-Quentin (Aisne).

Au total, "le budget moyen de fonctionnement des polices municipales s’élève à 1,35 million d’euros", d’après le panorama. "Quand on se replace dans le contexte budgétaire des villes, avec des crises successives qui nous ont fortement impactés, on voit que c’est un sujet très très prioritaire", estime l’élue.

"Une part grandissante" de ce budget est allouée à la vidéosurveillance, précise en outre Villes de France. Celle-ci représente un investissement moyen annuel de "203 000 euros". La vidéosurveillance est "présente dans plus de 95 % des villes enquêtées, avec une moyenne de 126 caméras par commune".

"petit judiciaire"

Ainsi, "d’une police de prévention, de présence sur le terrain, on arrive de plus en plus à une police d’intervention", avec des agents souvent "primo-intervenants" résume Gil Avérous. Une évolution "qui amène aussi à des demandes supplémentaires", notamment "que la doctrine d’usage soit précisée".

Alors que le "Beauvau des polices municipales s’est clôturé le 10 mars", le gouvernement prévoit de présenter "avant l’été" au parlement un projet de loi revoyant les prérogatives des agents (lire sur AEF info). Aux côtés d’autres associations, Ville de France doit être reçue le 13 mai par François-Noël Buffet, ministre d’État auprès du ministre de l'Intérieur, pour y présenter ses propositions.

L’association soutient celles du ministre concernant l’extension des prérogatives de la police municipale, et la possibilité de consulter de nouveaux fichiers, un sujet qui soulève des questions pratiques et de doctrine d’emploi des polices municipales (lire sur AEF info). "Sur le plan législatif, nous aimerions étendre les pouvoirs de la police municipale sur ce qu’on appelle le 'petit judiciaire'", avance Luc Carvounas.

Un statut d’APJ pour les agents

L’association souhaite ainsi autoriser, pour les maires qui le souhaitent, les policiers municipaux à relever des amendes forfaitaires délictuelles – 90 % des villes répondantes y sont favorables. Deux tiers des villes souhaitent également "la création d’un statut spécifique d’OPJ pour les directeurs et responsables de service, et d’APJ pour les policiers municipaux", "sous réserve d’une formation ad hoc". Selon Gil Avérous, cela permettrait par exemple aux policiers municipaux de faire des contrôles d’alcoolémie sans avoir à demander une autorisation au commissariat au préalable, ce qui constitue aujourd’hui une perte de temps.

"Nous voulons aussi un logiciel commun aux polices municipales", pour la rédaction de rapports d’intervention ou d’interpellation, "qui soit aussi connecté avec les commissariats et brigades de gendarmerie", ajoute Luc Carvounas. Neuf villes répondantes sur dix sont "favorables à la systématisation de l’interopérabilité des moyens de communication avec la police ou la gendarmerie". Villes de France soutient par ailleurs la création d’une inspection générale de la police municipale, un sujet sensible qui a été soulevé par François-Noël Buffet en mars dernier dans le cadre du "Beauvau des polices municipales" (lire sur AEF info).

"La police municipale est forcément en complémentarité des policiers d’État et ne doit pas venir en remplacement", nuance toutefois Gil Avérous. Il se dit favorable à la signature de CSI pour "fixer les objectifs des uns et des autres" (lire sur AEF info). "La contractualisation avec l’État et la mutualisation des moyens entre communes apparaissent comme des leviers pour optimiser l’efficacité et la cohérence des dispositifs locaux", résume le panorama.

Un recrutement difficile pour 20 % des communes

D’autre part, malgré l’augmentation globale des effectifs de policiers municipaux, "certaines communes peinent à pourvoir tous les postes ouverts, signe de tensions persistantes dans la filière", note Villes de France. Selon Gil Avérous, 20 % des villes interrogées indiquent rencontrer des difficultés de recrutement. C’est particulièrement le cas en région parisienne où la concurrence est importante, ajoute Luc Carvounas (lire sur AEF info). Les principaux leviers d’attractivité sont, selon lui, le régime indemnitaire et l’équipement, en particulier l’armement létal.

Comme dans le précédent panorama (lire sur AEF info), 70 % des villes sont satisfaites des formations dispensées par le CNFPT. Toutefois, "parmi les suggestions d’amélioration figurent des demandes de formations plus opérationnelles et adaptées à l’armement létal, aux gestes et techniques d’intervention, à la menace terroriste, et aux évolutions en matière de vidéoprotection et caméras-piéton".

Les villes sont également "en majorité" satisfaites des stages menés avec les écoles nationales de police portant sur le maniement des armes à feu. Cependant, certaines villes souhaitent "que soit proposée une formation initiale commune entre les différentes polices", voire "la création d’une école nationale de la police municipale". Le rapport sur "le continuum de sécurité" des ex-députés LREM Alice Thourot et Jean-Michel Fauvergue rendu public en 2018 et base de la loi "sécurité globale" (lire sur AEF info) plaidait pour la création d’une "école nationale des polices municipales" (lire sur AEF info), proposition à laquelle le CNFPT s’était vivement opposé (lire sur AEF info) et qui n’enthousiasmait pas non plus les syndicats (lire sur AEF info).

(1) Les 55 villes sont : Agen, Albi, Alençon, Anglet, Antibes-Juan-les-Pins, Arras, Aurillac, Bar-le-Duc, Beaune, Belfort, Béziers, Biganos, Blois, Bourg-en-Bresse, Bourges, Bressuire, Brétigny-sur-Orge, Calais, Carcassonne, Châlons-en-Champagne, Châteauroux, Châtellerault, Chaumont, Chelles, Colmar, Dieppe, Digne-les-Bains, Douai, Épinal, Gravelines, Laval, Le Creusot, Le Tampon, Libourne, Lisieux, Mâcon, Melun, Mont-de-Marsan, Montargis, Montélimar, Moulins, Niort, Panazol, Rambouillet, Roanne, Rochefort, Sablé-sur-Sarthe, Les Sables d’Olonne, Saint-Amand-Montrond, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Lô, Saint-Martin, Saumur, Sète et Tarbes.

Localtis

Localtis
Un média
Banque des Territoires

L’irrésistible ascension des polices de villes moyennes

Publié le 23 avril 2025, par Michel Tendil, Localtis

Fonction publique, Sécurité

A quelques jours de la restitution des travaux du "Beauvau des polices municipales", prévue le 13 mai, Villes de France publie la 7e édition de son "panorama" des polices municipales. Celle-ci fait apparaître une montée en gamme des polices dans les villes moyennes : de mieux en mieux équipées avec des effectifs en augmentation, elles s’affirment de plus en plus comme des "polices d’intervention". Attention à ne pas venir remplacer les effectifs nationaux, met une nouvelle fois en garde l’association.

© @VillesdeFrance/ Gil Avérous et Alexandre VIincendet à Rillieux-la-Pape le 15 avril

Année après année, les polices des villes moyennes gagnent en effectifs et sont de mieux en mieux équipées… Au point parfois de faire envie à leurs homologues de la police nationale ou de la gendarmerie. "D’une police de prévention on arrive de plus en plus à une police d’intervention", commente Gil Avérous, le maire de Châteauroux (Indre), président de Villes de France, à la lumière du 7e panorama des polices municipales de Villes de France, présenté le 23 avril. La "grande tendance" est la hausse des effectifs qui ont augmenté de 22% ces cinq dernières années. Les services comptent en moyenne 20,6 agents (sans compter les ASVP et autres médiateurs), contre 17 en 2020. Ce qui représente 6 policiers

municipaux pour 10.000 habitants contre 4,5 en 2018, selon ce panorama effectué auprès de 55 communes, dont Agen, Belfort, Melun, Niort ou Tarbes... "Dans le mandat en train de s'achever, la police municipale a été prioritaire" sur fond de contraintes budgétaires et de crises à répétition, souligne Frédérique Macarez maire de Saint-Quentin (Aisne).

93% de policiers armés

Autre enseignement : l'armement ne fait quasiment plus débat. Aujourd'hui, 93% de ces polices sont armées, contre 58% au niveau national. Les policiers municipaux disposent généralement de pistolets semi-automatiques chambrés en 9mm "de type AKP30, Sig Sauer, Glock 17 ou Beretta", précise le panorama. Par ailleurs, ces dernières années, la "panoplie" du policier municipal s'est "considérablement étoffée" : acquisition de gilets pare-balles, généralisation d'armes non létales (taser, flashball...) ou des caméras piétons. Les attentats ont constitué un "tournant" analyse Gil Avérous, qui renvoie aujourd'hui au contexte de l'explosion du narcotrafic. De même, la vidéoprotection, autrefois sujet à controverse, est devenue "quasiment incontournable", relève le panorama : 95% des villes moyennes en sont équipées, avec une moyenne de 126 caméras en 2023 contre 66 en 2020. Seules trois communes (Saint-Lô, Saumur et Saint-Martin aux Antilles) n'en disposaient pas au moment de l'enquête. "En tant que maire, je n'ai jamais eu une réclamation au titre des libertés individuelles, nous sommes plutôt confrontés à une très forte demande" de la population, souligne Frédérique Macarez. Si l'investissement moyen annuel pour la vidéoprotection atteint 203.000 euros, les frais de fonctionnement représentent le double, soit 400.000 euros pour une ville comme Saint-Quentin. Sachant que le budget moyen pour une police municipale se monte à 1,35 millions d'euros, soit environ 5% du budget des villes moyennes.

Auparavant fortement soutenu par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), le déploiement de ces dispositifs de vidéo est de moins en moins subventionné, ce qui constitue une charge importante pour les mairies souvent confrontées au renouvellement des caméras de première génération. Ce désengagement de l'Etat passe d'autant moins bien qu'il s'agit d'un outil mis au service de l'Etat et de l'autorité judiciaire, notamment pour les flagrants délits.

Une commune sur cinq rencontre des problèmes de recrutement

"La sécurité publique est désormais portée par le bloc communal, de manière souvent plus importante que l'Etat", constate Luc Carvounas, maire d'Alfortville (Val-de-Marne), posant la question de l'attractivité des métiers. De plus en plus de policiers nationaux "vont vers la fonction publique territoriale" où les conditions sont meilleures, observe-t-il. Le revers de la médaille est que les communes se concurrencent entre elles, les agents se livrant à un "benchmarking" pour aller vers le mieux offrant. Selon Gil Avérous, le premier critère de choix d'affectation est l'équipement, devant la rémunération. 20% des communes rencontrent de problèmes de recrutement. Mais des communes qui ont poussé "au maximum" le régime indemnitaire, à l'image de Rillieux-la-Pape, où il s'est rendu il y a quelques jours, n'ont pas de problème pour recruter, relève-t-il.

A quelques jours de la restitution des travaux du Beauvau des polices municipales, prévue le 13 mai par le ministre François-Noël Buffet, cette montée en gamme des polices municipales n'est pas sans quelques "inquiétudes" pour les maires. "Notre police municipale ne doit pas intervenir en remplacement", martèle Gil Avérous. Un crédo que l'association assène depuis son premier panorama mais un récent rapport de la Cour des comptes invitant à prendre en compte les effectifs municipaux dans la répartition territoriale des forces de sécurité (voir notre article du 13 janvier) a

jeté le trouble. Gil Avérous se dit favorable aux "contrats de sécurité intégrée", surtout déployés dans les métropoles, reposant sur des engagements réciproques, notamment en termes d’effectifs. Seulement la donne a changé. "Chez nous (...) le préfet veut bien signer [un nouveau contrat] mais il ne veut pas s’engager sur les effectifs", s’offusque-t-il. "La parole de l’Etat doit valoir quelque chose."

"Des maires pas des shérifs"

Ces interrogations interviennent au moment où le gouvernement s’apprête à accorder plus de pouvoir aux polices municipales. L’une des mesures phares de ce Beauvau qui doit déboucher sur un projet de loi "avant l’été" serait la création d’un statut d’officier de police judiciaire pour les responsables de services de police municipale. Les maires de Villes de France y sont favorables à condition de respecter le principe de libre administration des communes. L’association prône aussi un logiciel commun à toutes les polices municipales et connecté aux commissariats et gendarmeries, l’interopérabilité des moyens de communication, le croisement des mains courantes, la création d’une inspection générale de la police municipale, l’accès aux fichiers (véhicules volés, personnes recherchées...)... Frédérique Macarez pointe par ailleurs les "procédures très pénibles" en matière d’autorisation de caméras mobiles, pour pouvoir suivre le déplacement d’un point de deal par exemple. Des délais de "trois à quatre mois" jugés bien trop longs. Elle s’inquiète aussi d’une baisse importante des travaux d’intérêt général (TIG) proposés par l’autorité judiciaire depuis quelques années. Les TIG se font sur la base du volontariat, rappelle-t-elle, mais "si les alternatives sont plus 'cools' que le nettoyage de la chaussée, c’est un sujet qu’il faut régler", insiste-t-elle.

Favorables pour accorder plus de prérogatives à leurs polices (pour accorder des amendes forfaitaires délictuelles par exemple), les maires de villes moyennes restent attachés à leur doctrine d'emploi. Celle d'une police de proximité. "Nous allons monter en charge" mais "nous nommes des maires pas des shérifs", résume Luc Carvounas.

Polices municipales : des effectifs en hausse constante dans les villes moyennes

Par La Provence avec AFP

Publié le 23/04/25 à 19:30

Les policiers municipaux participent aussi à de plus en plus d'activités de police administrative relevant de l'Etat, comme l'encadrement de manifestations.
Illustration David Rossi

Commenter Par tager

Les villes de 10 000 à 100 000 habitants comptent en moyenne six policiers municipaux pour 10 000 habitants en 2025, contre 4,9 en 2020, selon le 7e panorama publié, ce mercredi 23 avril, par l'association Villes de France.

Les villes moyennes n'ont cessé d'augmenter ~~leurs effectifs de~~ policiers ~~municipaux~~ depuis 2020 et arment davantage leurs agents, selon le 7e panorama publié, ce mercredi 23 avril, par l'association Villes de France, qui regroupe les villes de 10.000 à 100.000 habitants. Ces villes comptent en moyenne six policiers municipaux pour 10.000 habitants en 2025, contre 4,9 en 2020, selon l'étude réalisée sur 55 d'entre elles.

Cette augmentation traduit "*la volonté politique des élus locaux de répondre aux préoccupations sécuritaires croissantes de leurs administrés*", relève l'association dans un communiqué. Malgré cette évolution, les maires peinent toutefois à pourvoir les postes ouverts. Le budget moyen de fonctionnement s'élève à 1,35 million d'euros par an, et la moyenne annuelle des investissements de vidéo-surveillance atteint 203 000 euros, un chiffre relativement stable.

"*La vidéo-protection est désormais présente dans plus de 95% des villes enquêtées, avec une moyenne de 126 caméras par commune*" contre 66 en 2020, relève l'étude, mais le nombre de caméras est "peu corrélé" au nombre d'habitants. "*Si son efficacité fait encore débat, son déploiement massif illustre la volonté des élus de disposer d'outils de surveillance et de prévention étendus*", commente Gil Avérous, président de Villes de France et maire DVD de Châteauroux.

Les policiers sont par ailleurs de plus en plus équipés d'armes létales, 93% des élus des villes moyennes dotant leurs agents d'armes à feu contre 58% des communes au niveau national. "*Cette mutation, accélérée par le contexte sécuritaire (...), rapproche l'équipement des polices municipales de celui de la police nationale ou de la gendarmerie, avec l'adoption de pistolets semi-automatiques, gilets pare-balles, caméras piétons et dispositifs de géolocalisation*", souligne le communiqué.

"On évolue vers une police d'intervention"

"*D'une police de proximité, on évolue vers une police d'intervention, capable de faire face à des situations potentiellement dangereuses*", observe Gil Avérous, qui appelle à "*rester vigilant*" sur les conditions du déploiement de ces polices.

Selon Villes de France, la montée en puissance des polices municipales soulève en effet des interrogations "*en terme d'articulation avec l'action des forces nationales*", de "*niveau de formation des agents*" et de "*risques d'inégalités territoriales en matière de sécurité*".

Les policiers municipaux participent aussi à de plus en plus d'activités de police administrative relevant de l'Etat, comme l'encadrement de manifestations, et se retrouvent " *fréquemment en situation de +primo-intervenants+*". Un "*Beauvau des polices municipales*", lancé il y a un an par l'ex-ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin pour repenser et élargir les prérogatives de ces policiers, doit aboutir à un projet de loi au Parlement d'ici juin.

Six policiers municipaux pour 10.000 habitants en 2025 : des effectifs en hausse constante dans les villes moyennes

Depuis 2020, les villes de 10.000 à 100.000 habitants augmentent leurs effectifs de police municipale, généralisent la vidéo-surveillance et dotent davantage leurs agents d'armes à feu.

Par la rédaction avec AFP

Publié le 23 avril 2025 à 19h48

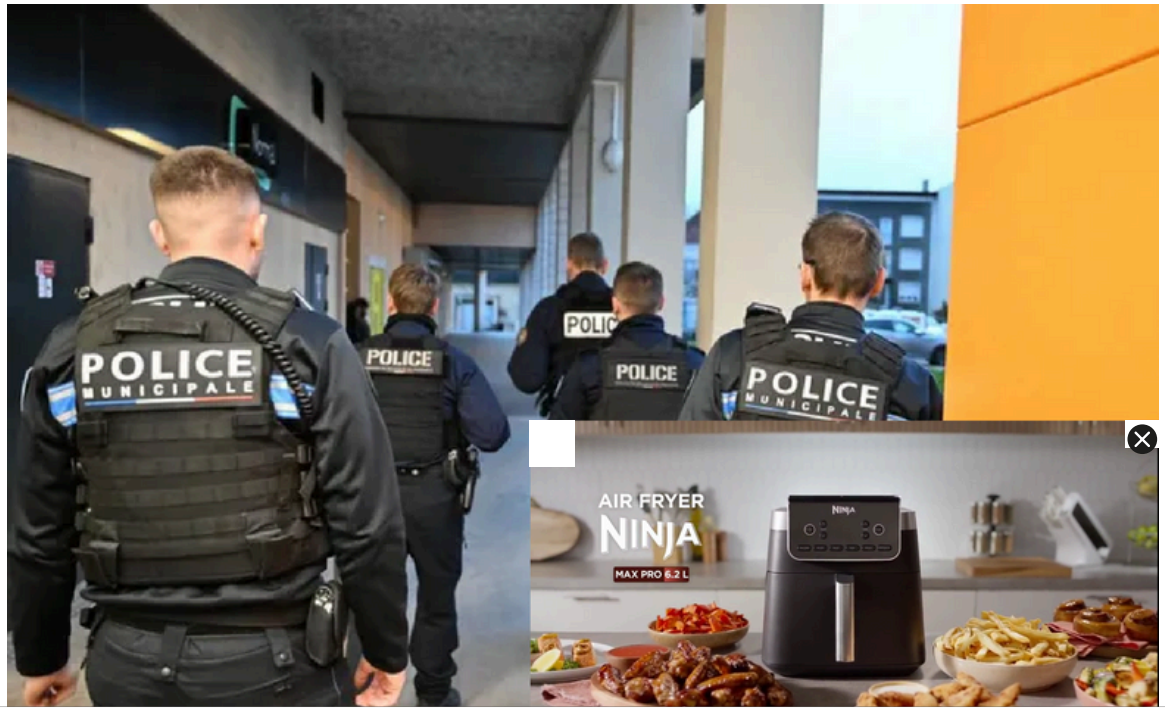

LA MONTAGNE

Le budget moyen de fonctionnement s'élève à 1,35 million d'euros par an, et la moyenne annuelle des investissements de vidéo-surveillance atteint 203.000 euros, un chiffre relativement stable.© Cécile CHAMPAGNAT

Les villes moyennes n'ont cessé d'augmenter leurs effectifs de policiers municipaux depuis 2020 et arment davantage leurs agents, selon le 7e panorama publié mercredi par l'association Villes de France, qui regroupe les villes de 10.000 à 100.000 habitants.

Des "préoccupations sécuritaires croissantes"

Ces villes comptent en moyenne six policiers municipaux pour 10.000 habitants en 2025, contre 4,9 en 2020, selon l'étude réalisée sur 55 d'entre elles.

Cette augmentation traduit "la volonté politique des élus locaux de répondre aux préoccupations sécuritaires croissantes de leurs administrés", relève l'association dans un communiqué.

Malgré cette évolution, les maires peinent toutefois à pourvoir les postes ouverts.

Le budget moyen de fonctionnement s'élève à 1,35 million d'euros par an, et la moyenne annuelle des investissements de vidéo-surveillance atteint 203.000 euros, un chiffre relativement stable.

> "La vidéo-protection est désormais présente dans plus de 95% des villes enquêtées, avec une moyenne de 126 caméras par commune" contre 66 en 2020, relève l'étude, mais le nombre de caméras est "peu corrélé" au nombre d'habitants.

"Si son efficacité fait encore débat, son déploiement massif illustre la volonté des élus de disposer d'outils de surveillance et de prévention étendus", commente Gil Avérous, président de Villes de France et maire DVD de Châteauroux.

Armes létales

Les policiers sont par ailleurs de plus en plus équipés d'armes létales, 93% des élus des villes moyennes dotant leurs agents d'armes à feu contre 58% des communes au niveau national.

"Cette mutation, accélérée par le contexte sécuritaire (...), rapproche l'équipement des polices municipales de celui de la police nationale ou de la gendarmerie, avec l'adoption de pistolets semi-automatiques, gilets pare-balles, caméras piétons et dispositifs de géolocalisation", souligne le communiqué.

> "D'une police de proximité, on évolue vers une police d'intervention, capable de faire face à des situations potentiellement dangereuses", observe Gil Avérous, qui appelle à "rester vigilant" sur les conditions du déploiement de ces polices.

Selon Villes de France, la montée en puissance des polices municipales soulève en effet des interrogations "en terme d'articulation avec l'action des forces nationales", de "niveau de formation des agents" et de "risques d'inégalités territoriales en matière de sécurité".

Les policiers municipaux participent aussi à de plus en plus d'activités de police administrative relevant de l'Etat, comme l'encadrement de manifestations, et se retrouvent "fréquemment en situation de +primo-intervenants+".

Un "Beauvau des polices municipales", lancé il y a un an par l'ex-ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin pour repenser et élargir les prérogatives de ces policiers, doit aboutir à un projet de loi au Parlement d'ici juin.

Villes moyennes : de plus en plus de policiers municipaux, de plus en plus armés

La 7e édition du Panorama de la police municipale de l'association Villes de France, présenté ce 23 avril, confirme le tournant sécuritaire pris par les maires des villes moyennes (10 000 à 100 000 habitants).

« La demande des populations est de plus en plus forte pour que les communes s'emparent du sujet de la sécurité », assure Gil Avérous, maire de Châteauroux (36), en préambule de la présentation, le 23 avril, de la 7e édition du Panorama de la police municipale de l'association Villes de France qu'il préside. Les maires des villes moyennes que représente l'association d'élus estiment y répondre en développant leur police municipale. L'étude, réalisée auprès de 55 villes adhérentes, montre une hausse des effectifs depuis le début de ce mandat avec une moyenne de 6 policiers municipaux pour 10 000 habitants, contre 4,9 en 2020. « C'est une augmentation de 22 % sur ces cinq dernières années », met en avant Gil Avérous. « Ce sujet est devenu prioritaire pour nos populations, donc pour le mandat actuel, quel que soit le parti politique des maires, et est le résultat d'arbitrages financiers. Les choses bougent, avec de moyens importants », ajoute Frédérique Macarez, maire de Saint-Quentin (Aisne).

La vidéoprotection a de l'avenir

Le budget moyen annuel de fonctionnement des polices municipales des 55 villes moyennes répondantes atteint 1,35 million d'euros, dont une part grandissante est désormais allouée à la vidéoprotection (203 000 euros en moyenne par an). Celle-ci se généralise puisque 95 % des villes répondantes en sont équipées. Là aussi, il s'agirait « d'une forte demande de la population. Étonnamment, je n'ai jamais eu de réclamation sur les libertés individuelles, souligne Frédérique Macarez. On nous réclame plutôt des caméras dans chaque rue pour des questions de sécurité des personnes mais aussi des biens, contre les cambriolages ». Ce sont les coûts qui finalement limitent davantage le déploiement, car si la vidéoprotection coûte 203 000 euros par an en moyenne, « on peut doubler ce coût pour ce qui concerne le fonctionnement : travaux, agents pour la relecture des images », fait remarquer la maire de Saint-Quentin. La ville de l'Aisne possède « 200 à 400 caméras pour un fonctionnement de 400 000 euros » . Selon le Panorama, une ville de cette strate en dispose en moyenne de 126. Pour l'avenir, Frédérique Macarez est « quasi sûre » que la vidéoprotection va continuer à se développer, malgré les coûts liés au renouvellement des matériels. Selon la maire de Saint-Quentin, les images servent essentiellement aux enquêtes de police nationale et aux procureurs, et pour constater les flagrants délits. En clair, les systèmes vidéos sont à la charge des communes, mais aident et servent l'État.

Équipement semblable à celui des policiers et des gendarmes

Autre constat majeur que révèle ce Panorama est la quasi-généralisation (93 % des villes répondantes) des armes létales dans l'équipement des policiers municipaux. « L'équipement est désormais très proche de celui des policiers nationaux et des gendarmes, voire quasi supérieur », constate Gil Avérous. Et plus diversifié (brigades canines dans un tiers des villes, caméras individuelles, géolocalisation, casques, gilets pare-balles…). Luc Carvounas, maire d'Alfortville (Val-de-Marne), envisage par exemple de mettre en place une brigade fluviale.

Villes de France constate un basculement sur le sujet de l'armement et de l'équipement avec les attaques terroristes, lorsque des policiers municipaux ont commencé à être attaqués, et le développement de l'insécurité urbaine. À quoi s'ajoute désormais la lutte contre le narcotrafic.

L'équipement apparaît comme un levier majeur pour attirer des candidats, assure Gil Avérous, car le métier reste en tension. « 20 % des communes connaissent des difficultés pour recruter. Rillieux-la-Pape (Rhône) n'a pas ce problème car elle offre un bon équipement et a un bon régime indemnitaire » . Mais « les moyens alloués et le régime indemnitaire mettent en concurrence les communes, déplore Luc Carvounas. Seulement, il est aujourd'hui difficile de laisser des policiers municipaux sans armement lorsque l'on voit le nombre d'individus ayant des problèmes de santé mentale, la violence... ».

Formation satisfaisante mais…

L'armement ne va pas toutefois sans test ni formation. Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), établissement qui forme les policiers municipaux, a fait des efforts, notamment sur les délais. 70 % des communes interrogées se disent désormais satisfaites. « C'est 30 % qui ne le sont quand même pas. Certaines villes souhaitent la création d'une école nationale de la police municipale, note Gil Avérous. Si le financement de cette formation n'était plus inclus dans la cotisation annuelle des collectivités, cela serait contreproductif pour le CNFPT car nous serions alors libres de choisir l'établissement de formation » . Autres arguments contre la remise en cause de ce financement par la cotisation : « Il va y avoir une généralisation de brigades rurales et le recrutement des gardes champêtres augmente. Les questions de sécurité et de la délinquance touchent désormais toutes les communes », observe Frédérique Macarez.

Force complémentaire

L'articulation avec les forces nationales de sécurité intérieure et le rôle des policiers municipaux se posent. De plus en plus, les policiers municipaux sont « primo-intervenants » sur les événements. Or la sécurité publique relève du régalien. « Nous sommes inquiets car les polices municipales sont une force complémentaire et ne doivent pas remplacer les effectifs de forces nationales comme le préconise la Cour des comptes » , prévient Gilles Avérous. « Il ne faut pas non plus déconnecter les questions de sécurité des questions de justice. Celle-ci doit avoir les moyens d'agir vite » , ajoute Frédérique Macarez, qui s'étonne du recours en baisse aux travaux d'intérêt général (TIG) et aux travaux non rémunérés (TNR). « Quel gâchis, car cela a un sens ! On fait faire la réparation et on dialogue avec le jeune » pour qu'il change d'état d'esprit, explicite-t-elle. Villes de France rappelle que les TIG, les TNR pour les mineurs, le rappel à l'ordre, le couvre-feu pour les mineurs sont des outils « qui fonctionnent ».

Extension des pouvoirs

Dans le cadre du Beauvau des polices municipales, dont la restitution est prévue le 13 mai, l'association avance plusieurs propositions : un logiciel interconnecté avec les forces nationales, des canaux communs de radios, favoriser les mains-courantes communes (par la mutualisation des outils numériques) entre police nationale et police municipale, possibilité pour les policiers municipaux de recueillir certaines déclarations, extension des pouvoirs de police avec instauration d'une inspection générale des polices municipales, création pour les cadres d'un statut spécifique d'officier de police judiciaire, possibilité d'établir des amendes forfaitaires délictuelles (AFD), accès à certains fichiers comme celui des objets et véhicules volés. Objectif : une meilleure coordination avec les forces nationales, mais dans le cadre d'une contractualisation avec l'État.